



**Avis d'enquête publique unique
du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019**

**Modification du PLU de Brest métropole
Délimitation des périmètres des abords de plusieurs monuments historiques**

Le public est informé que le vice-président délégué de Brest métropole a ordonné par arrêté du 20 novembre 2018, l'ouverture d'une enquête publique unique relative d'une part à la modification du plan local d'urbanisme, et d'autre part à la délimitation, au titre des monuments historiques, des périmètres des abords de l'église du Landais, de l'auberge de jeunesse à Brest, de la chapelle Notre Dame du Reun et de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Guipavas.

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au jeudi 10 janvier 2019 à 17h00.

L'autorité responsable de la modification du PLU est Brest métropole. L'autorité responsable des projets de périmètres délimités des abords est le Préfet de la Région Bretagne. En application de l'article L.123-6 du code de l'environnement, il est procédé à une enquête publique organisée par Brest métropole.

Le projet de modification du PLU a été dispensé d'évaluation environnementale par décision de la Mission régionale pour l'autorité environnementale de Bretagne le 20 septembre 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels de réception du public :

- à l'hôtel de métropole, siège de l'enquête : 24, rue Coat-ar-Guéven à Brest,
- dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest.

L'ensemble des pièces du dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet <https://jeparticipe.brest.fr>. Un poste informatique, disposant d'un accès internet permettant de consulter le dossier, est à la disposition du public à l'Hôtel de métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée de :

- André Quintric, inspecteur d'académie en retraite, président de la commission d'enquête,
- Agnès Lefebvre, professeure en retraite, membre,
- Jean-Luc Escande, gérant de société, membre.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres recevra le public les jours suivants :

- lundi 10 décembre 2018, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel de métropole, à Brest,
- vendredi 14 décembre 2018, de 14h00 à 17h00, en mairie de Guipavas,
- jeudi 20 décembre 2018, de 14h00 à 17h00, en mairie de Plougastel-Daoulas,
- samedi 5 janvier 2019, de 9h00 à 12h00, à l'Hôtel de métropole, à Brest,
- Jeudi 10 janvier 2019, de 14h00 à 17h00, à l'Hôtel de métropole, à Brest.

Chacun pourra également transmettre ses observations à Monsieur le président de la commission d'enquête:

- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2. Ces contributions seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@brest-metropole.fr; Ces contributions seront publiées dans le registre dématérialisé,
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.brest.fr>.

Après clôture de l'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront mis à disposition du public pendant un an à l'Hôtel de métropole, dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Brest métropole (<https://plu.brest.fr>).

A l'issue de l'enquête publique :

- le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil de la métropole ;
- les projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques, éventuellement modifiés pour prendre en compte les résultats de l'enquête, seront arrêtés par le préfet de la Région Bretagne.

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Brest métropole (direction des dynamiques urbaines / atelier d'études urbaines), 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2, téléphone : 02 98 33 51 99 ou par courriel à plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr.